HANDICAP

Handicap

Comment faire reconnaître son handicap ? De quelle manière adapter son logement ? Comment obtenir une aide financière ? Le Département vous soutient et vous accompagne.

Intégrer la personne handicapée dans la vie de la cité et adapter les réponses à des besoins qui évoluent en continu, telles sont les priorités de la politique départementale.

Depuis la loi du 11 février 2005, le Département de l'Indre est le principal acteur de la solidarité en faveur des personnes adultes en situation de handicap.

Un interlocuteur unique pour des démarches simplifiées

Afin de simplifier le quotidien des personnes handicapées et de leurs familles, **la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)** fédère l'ensemble des organisations et services concernant la personne handicapée.

Elle est le « guichet unique » pour l'accès aux droits des personnes handicapées : accompagnement social ou professionnel, scolarisation, formations, prestations.

Des missions au plus près de vos besoins

La M.D.P.H. accueille les personnes handicapées et leurs familles, les écoute, les informe sur les aides à leur disposition. Elle les accompagne dès l'annonce du handicap et tout au long de leur parcours (professionnel, scolaire, projet de vie...) en prenant en compte les attentes et les aspirations exprimées. Au besoin, elle oriente les personnes handicapées et leurs proches vers d'autres interlocuteurs.
Elle reçoit les demandes de droit ou de prestations. Elle met en place l'équipe pluridisciplinaire qui évalue les besoins de la personne handicapée. Elle élabore le plan personnalisé de compensation, attribue les prestations et s'occupe de leur suivi.
Elle coordonne tous les acteurs de l'aide pour placer la personne handicapée au cœur de la vie sociale en favorisant son accès à l'emploi, à l'enseignement, aux structures spécialisées, bref à la réalisation de son projet de vie.

Un site internet dédié : mdph36.fr

Le site internet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Indre www.mdph36.fr regroupe une mine d'informations à la portée de tous les utilisateurs :

des informations générales sur la MDPH, sur les droits et les aides, comment accéder aux services et accompagnements spécialisés, comment se former, se loger, travailler, se déplacer, faire du sport, accéder aux loisirs, à la culture,
un espace personnel pour chaque usager de la MDPH afin de contacter les services et d'obtenir les informations mises à jour quotidiennement et de manière automatisée sur son dossier et notamment :
- les droits en cours de validité
- les demandes en cours d'instruction
- le dépôt de documents/justificatifs

un annuaire pour retrouver toutes les coordonnées des établissements, des services, des associations,
des publications, des actualités et l'agenda des manifestations organisées dans le département présentés sous forme de liste ou de cartographie,

www.mdph36.fr : un site référence sur le handicap dans l'Indre, facile et accessible, partenaire pour faciliter les échanges entre la MDPH et les professionnels

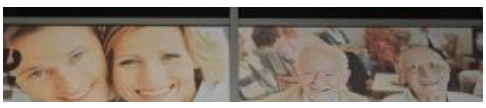
Le schéma départemental du handicap

En 2022, le Département a adopté son nouveau schéma départemental du handicap (2021-2025). Trois grands axes ont été retenus :

Accompagner les actions visant à l'adaptation des activités sociales ouvertes « à tous »pour qu'elles deviennent effectivement et réellement accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce dans tous les domaines : promouvoir des actions de prévention santé et de lutte contre l'isolement, veiller à l'accès aux soins (soins à domicile, accès aux soins hospitaliers, recours aux outils e-santé), promouvoir des actions de formation et d'information auprès du monde sportif, culturel, de loisirs, favoriser la mobilité en territoires ruraux, développer l'information et la formation des administrations et guichets d'accès aux droits (mairies, agences France Services, organismes de sécurité sociale…).
Poursuivre le développement des réponses d'accompagnement à domicile et les actions permettant de favoriser réellement l'inclusion : soutenir le déploiement de la PCH, qui permet de financer de l'aide humaine à domicile, augmenter les places de SAMSAH, développer la logique de parcours dans les SAVS, promouvoir une offre d'habitat adapté, en poursuivant l'aide à l'adaptation des logements privés et en accompagnant l'habitat inclusif, développer une véritable politique d'aide aux aidants.
Proposer un accueil de qualité quand la situation de handicap ne permet pas de vivre de manière autonome même accompagnée : il s'agit de poursuivre le développement de l'accueil familial, le programme de restructuration-rénovation des établissements, favoriser l'exercice de la parentalité des personnes accueillies au sein des foyers d'hébergement, développer l'offre d'accueil de jour et temporaire en FAM, poursuivre les efforts d'adaptation des établissements et leur ouverture vers les activités sociales extérieures.

En 2025, le Département a consacré 36,74 millions d'euros au service des personnes handicapées de l'Indre, pour les accompagner à domicile ou en établissement spécialisé.

CONTACT





MAISON DÉPARTEMENTALE DE LA SOLIDARITÉ

Maison Départementale de la Solidarité

4 rue Eugène Rolland
36000 Châteauroux

Direction de la Prévention et du Développement Social (D.P.D.S.)
Tél : 02 54 08 38 09
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Maison départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.)
Tél : 02 54 35 24 24
Fax : 02 54 35 24 29
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15 (sans interruption)

Centre Local d'Information et de Coordination départemental (C.L.I.C.)
Tél : 02 54 08 37 20
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h15

02 54 08 38 09

Itinéraire

Courriel

LE DÉPARTEMENT INDRE EN BERRY

DÉPARTEMENT DE L'INDRE
Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36